

Linguistique comparée des langues modernes

L4LFZ042, jeudi 16h30-18h30

(Centre universitaire Malesherbes, 108 blvd Malesherbes)

Professeur : André THIBAUT

Semaine 3 : Les langues dans le temps, l'espace et la société (I) : problèmes de terminologie. La polysémie du mot *langue*. La polysémie du mot *dialecte*. Les distinctions *langue / dialecte* ; *dialecte / patois* ; *patois / français régional* ; *patois / langue régionale*. Concepts de *langues par élaboration* et *langues écart* ; concept de *langue-toit*.

1. La polysémie du mot *langue*

Qu'est-ce qu'une langue ? De quoi parle-t-on lorsque l'on utilise ce mot ? À quoi se réfère-t-on au juste ? Y a-t-il des critères précis qui délimitent ce que l'on entend par *langue* ? Est-ce que tout ce qui se parle sur cette planète a droit à cette appellation ? Sinon, pourquoi ?

1.1. Emplois par extension

Commençons par considérer un certain nombre d'emplois du mot *langue* dans le discours quotidien. J'aimerais d'abord que nous mettions de côté les emplois du mot qui relèvent de ce que l'on appelle l'extension sémantique ; en effet, comme tous les mots que l'on utilise dans la vie de tous les jours, le mot *langue* est susceptible d'emplois par extension qui ont parfaitement le droit d'exister mais qu'il nous faut reconnaître comme tels. Il est par exemple possible d'employer le mot *langue* pour désigner tout système de communication de nature verbale ou non, ce que l'on appelle plus généralement un *langage*. Toutes les langues sont des langages, mais on ne peut pas dire que tous les langages soient des langues au sens strict. Le mot *langage* fonctionne comme hypéronyme (= terme générique) du mot *langue* ; inversement, *langue* est un hyponyme (= terme spécifique) du mot *langage*. On dira que l'emploi du mot *langue* au sens plus général de « langage » est le résultat d'un processus d'extension sémantique (c'est-à-dire, techniquement, l'emploi d'un hyponyme avec le sens de son hypéronyme).

On pourrait imaginer par exemple de dire *la langue des abeilles* (lorsqu'elles se déplacent d'une certaine façon pour signaler à leurs consœurs la direction et l'éloignement d'une source de pollen)¹, ou *la langue des dauphins* (pour faire référence aux cris de cet animal, qui semblent constituer un répertoire assez élaboré et probablement significatif, bien qu'on n'en comprenne pas grand-chose), ou *la langue des mimiques et des gestes* en parlant du langage gestuel et corporel des grands mammifères, comme les chimpanzés et autres primates.

Dans le domaine scientifique ou technologique, on pourrait dire *la langue des ordinateurs* pour faire référence à différents systèmes de programmation, ou *la langue des mathématiques*, pour évoquer les formules algébriques ; plus poétiquement, on pourrait parler de *la langue des planètes* pour l'astrologie, de *la langue des lignes de la main* pour la chiromancie ; en référence aux paysans, on parlera peut-être de *la langue du vent et des nuages* pour parler de la météorologie traditionnelle, de la signification que l'on donne traditionnellement aux phénomènes physiques dans l'appréciation du temps qu'il fera demain.

¹ V. les travaux de Karl von Frisch sur la question.

Dans tous ces cas, on parlera plutôt au sens premier d'un *langage*, puisqu'il s'agit de systèmes qui transmettent de l'information ; on remarquera que ces langages peuvent relever d'une intention (le chien qui gratte de sa patte la porte d'entrée pour signaler qu'il veut sortir) ou être tout à fait involontaires (c'est évidemment le cas de la couleur du ciel quand il s'agit d'évaluer le temps qu'il fera demain). Dans ce dernier cas, il est d'ailleurs permis de douter que nous ayons affaire à ce que l'on peut appeler *langage*, car il n'y a même pas intention de communiquer ; on prête une intention à des référents inanimés, on les compare à des sujets animés, ce qui relève plutôt de la métaphore que de l'extension sémantique. Ce n'est donc que poétiquement que l'on pourra parler de la langue, voire du langage, des éléments atmosphériques (ou des constellations, des lignes de la main, du marc de café, etc.).

On peut même utiliser le mot *langue* pour parler de la musique, dont certains disent (métaphoriquement ?) que c'est un langage (donc, par extension sémantique, une langue). Il n'est pas clair que la musique transmette un contenu informatif ; il nous semble qu'elle transmet plutôt des émotions, ou plus précisément, qu'elle tente de les faire naître. Quoiqu'il en soit, parler de *langue* pour faire référence à la musique ne peut être compris que comme un emploi par extension à rattacher au terme plus général de *langage* (que celui-ci s'applique ou non à bon droit à la musique, ce qui se discute).

1.2. Emploi au sens strict

Au sens premier, hors de tout emploi métaphorique ou par extension, on réservera le mot *langue* à la désignation de systèmes de communication humaine verbale caractérisée par la double articulation. Comme vous l'avez peut-être déjà appris dans vos cours d'initiation à la linguistique, la double articulation est cette caractéristique du langage verbal humain qui permet de construire un nombre pratiquement illimité d'unités de première articulation (ce que l'on appelle couramment des *mots*, mais que l'on désigne plus techniquement sous le terme de *morphèmes* – lexicaux ou grammaticaux, on y reviendra), à partir d'un nombre limité d'unités de seconde articulation, dépourvus en tant que tels de signification, les *phonèmes*. Il est évident que le répertoire des aboiements d'un chien, la danse stéréotypée des abeilles, et *a fortiori* la forme des nuages, ne constituent en rien des systèmes basés sur une telle faculté.

1.3. Emplois par restriction

Même en se limitant aux emplois du mot *langue* au sens premier, c'est-à-dire sans intention métaphorique quelconque, on constate facilement que l'on ne se réfère pas toujours à la même chose selon les cas. Prenons le cas d'un syntagme comme *la langue de Molière*. Si je dis « *la langue de Molière est très appréciée en Roumanie* », on comprend évidemment qu'il s'agit de ce que l'on appelle communément « le français », conçu plus ou moins dans sa totalité. Si en revanche je dis « *cet étudiant fait sa thèse sur la langue de Molière* », je me limite à l'usage particulier, personnel, individuel, *idiolectal*, que cet écrivain a fait de cette langue, plus précisément dans le registre littéraire, puisque les seuls échantillons de la langue de Molière qui nous sont parvenus appartiennent à ce registre ; on ne saura jamais exactement ce que fut *la langue de Molière* dans ses réalisations orales spontanées. En tout état de cause, nous avons affaire ici à un emploi du mot *langue* non plus par extension, mais bien par restriction (le phénomène sémantique inverse).

On entend aussi souvent parler de *la langue des banlieues* ; on parlait autrefois de *la langue des halles*. Jusqu'à preuve du contraire, c'est bien du français que l'on veut parler, mais en se limitant ici à la façon dont cette langue se parle dans certains quartiers – ou en fait, plus précé-

sément, chez certaines classes sociales. Il ne s'agit plus d'un *idiolecte*, comme dans l'exemple précédent (langue telle qu'elle se concrétise chez une seule personne à la fois), mais bien d'un *sociolecte* (langue d'une classe sociale). Encore une fois, on peut considérer qu'on a affaire à une restriction sémantique dans l'emploi du mot *langue* : il ne s'agit pas de désigner une langue à part entière qui serait quelque chose d'autre que du français, mais bien plutôt un sous-ensemble à l'intérieur de tout ce que l'on peut désigner sous l'appellation globalisante de *langue française*.

On peut encore parler de *la langue du XVIII^e siècle*, par exemple, et désigner par cela ce que l'on imagine avoir été le système moyen de la langue française à l'époque en question. On parlera alors de *chronolecte*. Cela attire notre attention sur le fait que les frontières de ce que l'on appelle *une langue* ne sont pas nécessairement bien définies dans le temps. Le français du XII^e siècle est si différent de celui du XXI^e que l'on est en droit de se demander s'il est bien raisonnable de considérer que nous avons affaire à la même langue. Cette question n'est pas simple et je ne prétends pas qu'il y ait une façon définitive de régler le problème ; il nous faut surtout pour l'instant prendre conscience du problème, auquel nous reviendrons dans les semaines à venir. En tout état de cause, s'il n'est pas facile de délimiter ce que l'on entend par *langue*, il n'est guère plus facile de circonscrire dans le temps (et dans l'espace) ce que l'on désigne par *langue française*.

Un nouveau concept est apparu il y a quelques années, celui d'*ethnolecte*. Il s'agit de la façon dont une langue est parlée par un groupe ethnique en particulier. Aux États-Unis, certains linguistes parlent par exemple d'*ebonics* pour se référer à la variété d'anglais parlée par les Afro-Américains.

On peut également parler de *la langue des informaticiens*, pour faire référence à leur jargon, ou de *la langue du théâtre*, pour évoquer certaines expressions propres aux milieux du théâtre. Encore une fois, ces emplois correspondent à des restrictions sémantiques, par rapport au sens plus général du mot *langue*. Non seulement ces attestations de *langue* ne désignent pas toute la langue française, mais elles ne désignent même pas toute la langue des informaticiens, ni toute la langue des gens de théâtre ; on ne se réfère par là qu'à ce qui est caractéristique de leur langue, qu'à ce qui la distingue par rapport à la langue commune. En linguistique variationnelle, on dira que l'on a affaire à des *technolectes*, à des sous-ensembles de la langue générale qui relèvent de milieux socio-professionnels particuliers.

Enfin, bien sûr, on peut choisir de parler de la langue d'un endroit en particulier, endroit dont l'extension peut varier du plus petit au plus grand : on peut dire *la langue de Paris*, *la langue de l'Île-de-France*, *la langue de l'Hexagone*, *la langue de la francophonie*. Du point de vue terminologique, parmi tous les emplois par restriction que l'on peut faire du mot *langue*, celui qui se rapporte à une restriction sur l'axe diatopique, c'est-à-dire dans l'espace, est peut-être le plus confus et le plus complexe. Comme nous avons parlé jusqu'à présent de l'*idiolecte* d'une personne, du *sociolecte* d'une classe sociale, du *chronolecte* d'une époque, de l'*ethnolecte* d'un groupe ethnique, du *technolecte* d'une catégorie socio-professionnelle, on peut parler a priori du *dialecte* d'une région, d'une zone donnée. Toutefois, comme nous allons le voir, la variation dans l'espace, sur l'axe diatopique, peut donner lieu à des dynamiques diverses, assez complexes, et le terme de *dialecte* mérite un long commentaire. J'ai attiré votre attention tout à l'heure sur le fait qu'une langue considérée dans son évolution à travers le temps peut finir par s'éloigner tellement de ses états antérieurs qu'il est légitime de commencer à se demander, à partir d'un certain degré d'éloignement, si on peut encore parler de la

même langue. Il est évident que des problèmes similaires se posent avec la diffusion – et surtout la différenciation – d’une langue dans l’espace.

J’aimerais signaler également l’existence du terme **topolecte** (et de l’adjectif *topolectal*), d’un emploi plus rare, mais qui vaut la peine d’exister car il a la valeur d’un terme générique à connotation parfaitement neutre qui regroupe *dialecte*, *patois*, *parler régional*, etc. Certains auteurs parlent aussi de **régiolecte** pour se référer à la forme que prend une langue standardisée dans une région donnée.

Le petit tableau ci-dessous propose une interprétation de la valeur de ces différents termes, mais il faut rappeler que de ces trois termes, seul celui de **dialecte** est d’un emploi généralisé. Les deux autres sont beaucoup plus rares, mais ils sont très pratiques car ils permettent de s’exprimer d’une façon plus précise – ce qui, en science, est toujours souhaitable.

TOPOLECTE forme prise par une langue donnée (dialectalisée ou standardisée) dans un sous-ensemble de son territoire (terme générique)	
DIALECTE forme prise par une langue dialectalisée dans un sous-ensemble de son territoire	RÉGIOLECTE forme prise par une langue standardisée dans un sous-ensemble de son territoire

2. La distinction *langue* / *dialecte*

Nous allons donc commencer à traiter la relation entre *langue* et *dialecte* en la décrivant comme une relation d’inclusion : le dialecte est subordonné à la langue, il en fait partie ; il constitue un sous-ensemble de quelque chose de plus grand, et le critère de délimitation qui détermine ce sous-ensemble relève de l’espace et non du temps, des classes sociales ou de la catégorie socio-professionnelle. Il s’agit donc évidemment d’une construction intellectuelle, d’un objet abstrait qui résulte d’un certain découpage de la réalité. À vrai dire, le concept de *langue* lui-même est une construction et non une réalité qui existerait de façon autonome et parfaitement délimitée dans le monde physique (nous n’en voyons que des aspects partiels, des fragments de discours, dont l’observation nous permet de reconstruire quelque chose de plus abstrait, de plus grand, de plus systémique) ; quoi qu’il en soit de cet objet qu’on appelle « langue », on retiendra que ce qu’on appelle « dialecte » lui est subordonné.

Mais les différences entre une langue X parlée ici et la même langue X parlée là peuvent être plus ou moins grandes. De la non-différenciation totale à une différenciation assez grande pour menacer l’intercompréhension, on peut imaginer toutes les étapes intermédiaires possibles. Parlera-t-on dans tous les cas de *dialectes* pour désigner des sous-ensembles très inégalement différenciés ? En outre, si l’on croise l’axe diatopique avec l’axe diachronique, c’est-à-dire la différenciation dans l’espace avec la différenciation dans le temps, le problème de délimitation que nous évoquions tout à l’heure devient encore plus aigu. Des variétés géographiquement éloignées, et qui de surcroît le sont depuis des siècles, ne vont-elles pas finir par « faire sécession », si l’on peut dire ?

Et pourquoi s’arrêter en si bon chemin ? On peut aussi (on doit !) superposer les considérations diastatiques (la langue dans la société, selon les classes sociales) aux aspects diatopiques et diachroniques : le statut d’une variété bien délimitée dans l’espace et dans le temps

peut être variable dans une société donnée, c'est-à-dire plus ou moins prestigieux, et par conséquent la variété en question sera considérée comme une « langue » à part entière par ses locuteurs (ce qui aura des répercussions sur ses fonctions et sur ce que l'on choisira d'en faire, v. ci-dessous) ou comme un simple sous-ensemble (un dialecte) d'une autre langue, qui lui est superposée.

3. La polysémie du mot *dialecte* (Europe vs Amérique) ; la distinction *dialecte* / français régional

Cette complexité dans l'enchevêtrement des divers axes de la variation linguistique fait qu'il existe plusieurs termes qui co-existent avec *dialecte*, et dont ce dernier ne se distingue parfois que par des nuances. Nous allons examiner dans les lignes qui suivent un certain nombre de distinctions terminologiques pour essayer d'y voir plus clair. Toutefois, cet exercice est vain si nous ne commençons pas par une précision fondamentale : ce que l'on appelle *dialecte* en Europe, en particulier en Europe continentale (je ne parle pas du Royaume-Uni ou de l'Irlande), ne coïncide pas avec ce que l'on appelle *dialect* dans le monde anglo-saxon, en particulier en Amérique du Nord.

Dans la vieille Europe, dans plusieurs pays, une langue standardisée co-existe avec de très anciens parlars, que l'on appelle dans la langue courante des *patois* en France mais que l'on peut aussi appeler des *dialectes* dans le registre scientifique ; de la même façon, on parlera de *Dialekt* en Allemagne, en Suisse alémanique ou en Autriche, ou encore de *dialetti* en Italie, etc. Le propre de ce que l'on appelle *dialectes* en linguistique européenne, c'est qu'il s'agit de réalités déjà très anciennes, dont la différenciation avec les dialectes voisins remonte au moyen âge. Le *chti(mi)*, par exemple, qui est une des formes modernes de l'ancien dialecte picard médiéval, est différencié du français (ou des dialectes normands, ou des dialectes champenois, etc.) depuis les plus anciens textes qui sont parvenus jusqu'à nous. (Pour un aperçu des différents dialectes galloromans, téléchargez la carte de la Galloromania sur mon site web – si ce n'est déjà fait ; nous y reviendrons de plus près la semaine prochaine). Les différences qui séparent le chti du français sont d'ailleurs assez importantes, incomparablement plus importantes que celles qu'il peut y avoir entre l'anglais du Texas et celui du Wisconsin, ou entre l'espagnol du Mexique et celui de la Colombie.

En revanche, en Amérique, que ce soit dans l'Amérique du Nord anglo-saxonne ou en Amérique latine, on n'observe pas la même cohabitation, comme en Europe, de langues standardisées et de dialectes historiques ; ces derniers n'ont pas été exportés outre-Atlantique et sont restés dans leur terroir. Seules les langues standardisées ont été transplantées dans le Nouveau Monde.

Toutefois, il ne faudrait pas croire que ces langues standardisées ne connaissent pas le phénomène de la variation diatopique. Autant en Europe que dans les Amériques, il y a évidemment des différences dans la nature des langues (espagnol, anglais, portugais, français) selon la région considérée. Or, les linguistes américains utilisent le mot *dialect* pour se référer à des sous-ensembles, délimités géographiquement, de ces langues européennes transplantées en Amérique ; en fait, ils utilisent également ce terme pour parler de l'Europe. Vous ne vous étonnerez donc pas d'entendre un linguiste américain parler du dialecte de Harlem, du dialecte du Texas², du dialecte de Cuba, du dialecte de Rio de Janeiro, mais aussi du dialecte

² Dans les génériques des films anglo-saxons, on voit souvent apparaître l'expression « *dialect coach* » pour désigner le/la spécialiste chargé(e) de superviser les acteurs qui doivent s'exprimer dans un accent qui n'est pas le leur. Une telle expression ne connaît pas d'équivalent en français.

du 16^e arrondissement à Paris. En fait, vous allez peut-être me dire : et pourquoi pas ? Le problème se pose lorsque l'on parle, par exemple, du « dialecte picard » ou du « dialecte de Picardie ». Je me souviens d'avoir lu des articles de linguistes nord-américains qui ne se rendaient pas compte qu'ils avaient confondu, dans un même article, des exemples tirés de sources patoises picardes et des exemples relevant du français régional de Picardie. Le problème ici est donc beaucoup plus grave qu'un simple détail de terminologie ; il s'agit d'une confusion conceptuelle entre deux réalités totalement différentes : d'une part, le dialecte picard (ou ce qui en reste aujourd'hui) issu directement de l'ancien dialecte médiéval, lui-même issu du latin local ; d'autre part, le français contemporain tel qu'il se parle aujourd'hui en Picardie. On voit donc que dans le contexte européen, et tout particulièrement en France, il est totalement inapproprié de parler de *dialectes* pour se référer aux différentes variétés régionales d'une langue standardisée, en l'occurrence le français dans les régions de France et dans le reste de la francophonie.

On peut illustrer très concrètement grâce à l'exemple suivant la différence entre un français marqué par certaines caractéristiques régionales, le français de Suisse romande, et un patois galloroman (plus précisément, le patois d'Evolène, dans le canton du Valais en Suisse) :

Français standard écrit :	<i>il viendra bien</i>	<i>cela ne marchera pas</i>
Français régional oral de SR :	<i>i veut déjà venir</i>	<i>ça veut pas jouer</i>
Patois d'Evolène :	<i>vüindrè pròk</i>	<i>chènn oudrè pròk pa</i>

On voit bien que le français régional n'est rien d'autre que du français tout court, avec quelques caractéristiques dont l'extension géographique est limitée à certaines zones, mais qui s'insèrent dans les structures du français lui-même ; les énoncés en patois, en revanche, se présentent à nous dans tout leur exotisme, comme appartenant à un autre code linguistique, à une autre « langue » (qui n'existe que comme un conglomérat de patois très différenciés les uns des autres, dans le cas du francoprovençal).

4. La distinction *dialecte primaire* / *dialecte secondaire* / *dialecte tertiaire*

4.1. En Espagne

Vous entendrez parfois aussi parler de *dialectes primaires* et de *dialectes secondaires*, voire *tertiaires* (distinction terminologique et conceptuelle que l'on doit au linguiste E. Coseriu). C'est une façon de clarifier la situation. Là où les linguistes américains ne voient que des dialectes, sans préciser davantage, on pourra dire – c'est le cas quand on parle de l'Espagne – qu'il y a lieu de distinguer d'une part des dialectes primaires (ce serait, dans la Péninsule Ibérique, le catalan, l'aragonais, le castillan ou espagnol, l'astur-léonais et le galicien-portugais), c'est-à-dire ceux résultant directement de la différenciation du latin vulgaire d'Ibérie, et d'autre part des dialectes secondaires, c'est-à-dire résultant de la différenciation, évidemment postérieure, de chacun des dialectes primaires. Par exemple, le catalan se subdivise en catalan roussillonnais (dans le Roussillon, en France), catalan de Catalogne proprement dite, catalan du Pays Valencien (appelé plutôt *valencien*), et catalan des Îles Baléares ; l'espagnol se subdivise en castillan proprement dit, puis en *murciano*, en *extremeño*, en *andaluz*, et même en *canario* (Îles Canaries) ; le galicien-portugais, qui n'était historiquement qu'une seule et même langue, a donné naissance au galicien d'une part et à plusieurs variétés dialectales de portugais d'autre part, etc. Aux dialectes primaires et secondaires s'ajoute une troisième catégorie, celle des dialectes tertiaires : il s'agit de la forme qu'a prise une langue comme l'espagnol dans les régions bilingues, où elle subit l'influence d'un adstrat, d'une langue en contact.

Concrètement, il s'agit des variétés régionales d'espagnol parlées dans les zones catalanophones (Catalogne, Pays Valencien, Îles Baléares), dans la partie bascophone et en Galice.

Les variétés ibériques exportées dans le Nouveau Monde sont en même temps des dialectes secondaires et tertiaires : a) secondaires, puisqu'ils représentent la diversification régionale des dialectes primaires dont ils sont issus, à travers l'émigration de locuteurs natifs ; b) tertiaires, puisque dans plusieurs régions du Nouveau Monde l'espagnol et le portugais se sont retrouvés en contact avec d'autres langues (langues amérindiennes, langues originaires d'Afrique, langues des innombrables immigrants du monde entier qui sont allés vivre en Amérique) et ont fait l'objet d'une appropriation de la part de communautés linguistiques qui, à la base, parlaient une autre langue.

Il faut bien avouer, toutefois, que cette terminologie n'est guère usitée en France pour se référer aux variétés diatopiques du français contemporain. On relève plutôt des tournures comme « *le français régional de* + Nom de Lieu » pour se référer à ces ensembles géolinguistiques modernes.

4.2. Dans le monde germanophone

Dans la partie alémanique de la Suisse, on utilise très régulièrement le mot *Dialekt* pour se référer au suisse alémanique (*Schwyzerdütsch*, v. l'article de mon *Dictionnaire suisse romand* téléchargeable sur la page d'accueil, si ce n'est déjà fait), dans ses différentes variétés géographiques ; quant à l'allemand standard de Suisse, que l'on réserve aux situations formelles d'élocution ou à la langue écrite, il connaît tout un ensemble de particularités qui le distinguent de l'allemand standard d'Allemagne. Nous avons donc affaire ici aussi à une variété géographique d'une langue standardisée. Encore une fois, le mot *dialecte* est inapproprié pour se référer à cette réalité. Les Suisses appellent *schweizer Hochdeutsch*, c'est-à-dire *haut-allemand suisse* ou *de Suisse*, cette variété (pour le terme *Hochdeutsch*, v. l'article du DSR téléchargeable sur le site) ; d'autres parlent encore de *Schriftdeutsch*, c'est-à-dire d'*allemand écrit*. Il est vrai que normalement, le dialecte monopolise la quasi-totalité des situations de langue parlée, alors que le *schweizer Hochdeutsch* s'emploie presque exclusivement à l'écrit. Toutefois, cette répartition n'est pas parfaitement étanche : il est possible d'écrire des poèmes, des chansons ou des textes satiriques en dialecte suisse alémanique (voire des dictionnaires et des grammaires, mais à fonction plus descriptive que didactique), comme il est possible à l'inverse de parler en *schweizer Hochdeutsch* (c'est ce que fait le lecteur du journal de 20 heures à la télé ; c'est aussi ce que doit faire un étudiant qui fait un exposé à la fac). Nous y reviendrons ci-dessous (la distinction *dialecte / parler*) et nous en parlerons de façon plus détaillée lors du cours consacré à la diglossie.

En Allemagne, la situation diffère de celle que nous venons d'esquisser pour la Suisse alémanique. Traditionnellement, il était possible de distinguer des variétés dialectales très marquées et d'autres beaucoup plus proches de la langue standard. Toutefois, de plus en plus, on remarque que les brassages de population, les mariages « mixtes », l'influence des médias, l'accès universel à l'instruction et la mobilité géographique et sociale ont atténué la distance entre dialectes traditionnels et langue standard ; par conséquent, les Allemands ont tendance à employer le mot *Dialekt* pour désigner un peu n'importe quoi. Plus précisément, certains ont tendance à l'employer pour se référer à de simples accents (dans la façon de prononcer la langue standard) et non à des variétés dialectales historiquement différenciées. On constate donc que l'emploi qui est fait de ce mot dépend étroitement de la situation historique et contemporaine des codes linguistiques en présence.

4.3. En Italie

L'apparition de l'italien régional est très récente, car il n'a pu commencer à exister à grande échelle qu'après l'unification (19^e siècle), mais d'autre part on peut dire qu'aujourd'hui l'italien comme langue orale n'existe pratiquement que sous forme régionalisée. Historiquement, l'italien standard est né comme code écrit et littéraire basé sur le dialecte toscan, ou plus précisément florentin. Étant plus prestigieux que toute autre variété péninsulaire, il s'est imposé comme langue nationale à partir de la seconde moitié du 19^e siècle, mais la nature très tardive du phénomène entraîna l'instauration d'un système de coexistence entre plusieurs variétés, qui semble être propre à l'italien au sein de la Romania. Pellegrini a proposé en 1960 un schéma théorique qui distingue quatre registres possibles pour la majorité des variétés diatopiques : 1) dialecte archaïque ou traditionnel ; 2) dialecte affaibli, ou urbain, ou italianisant, ou de koinè ; 3) italien régional ; 4) italien commun, ou standard (Bruni 1987, 89). Ce type très spécial de diglossie à quatre étages a reçu le nom de *dilalie* (ital. *dilalia*, Berruto 1987). Sur la question, v. encore Thibault 2007, 366-367.

5. La distinction *dialecte* / *parler*

Vous rencontrerez souvent dans vos lectures le mot *parler(s)*, utilisé un peu à toutes les sauces car il est très vague et permet d'éviter d'avoir à choisir entre *langue*, *dialecte* ou *patois*. Ce terme met l'accent sur une caractéristique prototypique des dialectes (au sens européen et en référence à l'époque contemporaine), à savoir le fait qu'ils sont en général limités à la langue parlée et ne s'emploient guère à l'écrit. Ce mot ne doit toutefois pas faire oublier que les dialectes peuvent très bien s'écrire si le besoin s'en fait sentir (contes traditionnels, recueils d'expressions proverbiales, glossaires de patois, comptines ou chansons relevant de la tradition orale mais que l'on veut sauver de l'oubli en les publiant, etc.). Inversement, il faut bien admettre que les langues standard sont aussi *parlées* et pas seulement *écrites*. Cette caractéristique n'est toutefois évidemment pas définitoire des langues standardisées, alors qu'elle est certainement l'un des traits les plus marquants des dialectes, à tout le moins dans l'état de survie qui est le leur aujourd'hui. Nous parlerons la semaine prochaine de ce que l'on appelle les dialectes historiques de l'ancien français ; ceux-là, au contraire, relèvent de l'écrit (ce sont les fameuses *scriptae*) et ne sont jamais appelés *parlers*.

6. La distinction *dialecte* / *patois*

Selon les régions, la distinction *dialecte* / *patois* n'a pas la même valeur. Si l'on se restreint à la France d'oïl, à la France francoprovençale et à la France d'oc (on reparlera la semaine prochaine de cette tripartition de l'espace galloroman), on peut dire que les mots *dialecte* et *patois* peuvent s'employer pour renvoyer aux mêmes réalités, mais que leurs connotations respectives sont tout à fait différentes. Le mot *dialecte* est plutôt employé par les linguistes et sa connotation est franchement scientifique ; c'est un terme technique et en tant que tel il n'a pas de valeur péjorative. En revanche, le mot *patois* évoque l'infériorisation fonctionnelle par rapport à la langue standard et il est souvent le seul à être employé dans la langue courante, par les patoisants eux-mêmes du reste, qui affirment parler patois (malgré sa connotation péjorative) et n'utilisent guère le terme de *dialecte*. À vrai dire, même les dialectologues en France utilisent couramment le terme de *patois*, qui dans le contexte français est compris par tout le monde et dont la connotation péjorative ne dérange personne, la plupart des gens acceptant tacitement la situation de subordination fonctionnelle des patois par rapport au français.

En Lorraine, en Alsace et en Suisse romande, toutefois, il importe de distinguer clairement *patois* et *dialecte*, qui ne peuvent être substitués l'un à l'autre car ils ne renvoient pas à la même réalité. Dans ces régions à cheval sur la frontière des langues, le terme de *patois* s'est spécialisé pour référer aux parlers d'origine galloromane, donc latine (ce sont donc les patois vosgiens en Lorraine et en Alsace, et les patois francoprovençaux en Suisse romande), alors que le terme de *dialecte*, emprunté en fait à l'allemand (ou plus précisément à l'alsacien et au suisse alémanique), ne s'utilise que pour les parlers alémaniques (donc, justement, le francique mosellan en Moselle, l'alsacien en Alsace et les parlers alémaniques en Suisse). V. à ce sujet les articles *dialecte* du *Dictionnaire des régionalismes de France* de Pierre Rézeau et du *Dictionnaire suisse romand* d'André Thibault (téléchargeables sur le site si ce n'est déjà fait, v. ma page d'accueil ou Moodle).

Il convient d'ajouter ici une ultime précision : dans les départements français d'outre-mer où le français côtoie un créole à base lexicale française (Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion), le mot *patois* est parfois employé par la population pour se référer à la langue créole (dont nous reparlerons de façon plus approfondie dans quelques semaines). Cet usage, propre à la langue parlée dans les îles, ne saurait être accepté dans le langage scientifique : il faut absolument distinguer soigneusement *patois* (terme qui renvoie à des parlers galloromans ancestraux résultant directement de l'évolution du latin vulgaire de Gaule en métropole) de *créole*, mot désignant un système linguistique dont la genèse remonte à l'époque coloniale et aux sociétés de plantation d'outre-mer et qui se caractérise par son caractère très innovateur, contrairement aux patois qui sont beaucoup plus archaïques.

7. La distinction *dialecte* / *langue régionale*

Dans une toute autre configuration, il faut aussi considérer la distinction *dialecte* / *langue régionale*. En France, dans un certain discours politique et en particulier militant, on utilise l'appellation *langues régionales* pour désigner à peu près n'importe quoi, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas du français mais qui a été (ou qui est encore) parlé traditionnellement sur le sol de la France métropolitaine ainsi que dans les DOM-TOM. Si à la rigueur on peut toujours dire que le francoprovençal et l'occitan sont des « langues » (en fait, ce serait infiniment plus précis de dire que ce sont des « conglomerats dialectaux »), il semble exagéré de dire que les subdivisions de ces grands ensembles sont aussi des « langues de France » (l'angevin, le berrichon, le champenois, le gallo, le normand, le picard, etc.). En dehors des trois grandes articulations de la Galloromania (oïl, francoprovençal, oc), on trouve en outre des « langues régionales » qui ne se rattachent pas au galloroman : il s'agit du flamand, du francique mosellan, de l'alsacien, du breton, du basque, du catalan et du corse. On peut plus légitimement parler de *langues* et non de *dialectes* dans ce cas-ci parce qu'aucun de ces idiomes n'est un dialecte, c'est-à-dire un sous-ensemble, du galloroman. Cela dit, ces « langues » peuvent très bien, à l'échelle continentale, être un sous-ensemble de quelque chose d'autre !

Comment se fait-il que l'alsacien soit appelé en même temps *dialecte* par ses propres locuteurs et *langue régionale* par les structures gouvernementales de l'État français ? Si l'alsacien n'est évidemment pas un dialecte du galloroman, il est toutefois un dialecte d'un autre ensemble, dont la plus grande partie est située en-dehors du territoire français et qu'on peut appeler grosso modo l'allemand (étant entendu que sous cette appellation nous regroupons toutes les variétés dialectales historiques de cette langue). Ce n'est donc pas un dialecte galloroman, mais c'est un dialecte quand même.

Quant aux autres « langues régionales » de France, on peut faire des observations parallèles. Le catalan du Roussillon, par exemple, est bien une langue à part, ne faisant pas partie du galloroman, mais il se trouve que c'est une variété dialectale (au sens de « dialecte secondaire », voir ci-dessus) de la langue catalane. Quant au basque, c'est évidemment une langue à part entière ; ce que l'on peut ajouter toutefois, c'est qu'à l'intérieur de cette langue il y a une forte différenciation dialectale et que les dialectes basques de France ne sont pas identiques aux dialectes basques d'Espagne, lesquels se subdivisent à leur tour entre eux. On pourrait dire la même chose du breton, qui est une langue à part entière mais qui connaît une différenciation dialectale d'un village à l'autre ; quant au flamand de la région de Dunkerque, c'est une autre langue régionale de France mais c'est en même temps un dialecte du néerlandais. Enfin, le corse peut être considéré comme une variété dialectale d'italien ; il connaît lui aussi une certaine différenciation dialectale interne. On dit donc « la langue corse » mais cela ne change rien au fait qu'il s'agit d'un idiome très étroitement apparenté au conglomerat dialectal italien ; si la Corse faisait partie politiquement de l'Italie, tous les Italiens diraient que le corse est un dialecte italien et non pas une langue.

En somme, on voit bien que la relation entre *dialecte* et *langue régionale* n'en est pas une d'exclusion mutuelle ; il s'agit en fait de distinguer les dialectes galloromans (autrement appelés *patois* en France) des dialectes d'autres langues (occitan, allemand, néerlandais, catalan, italien, basque, breton) parlées traditionnellement sur le sol français.

8. La distinction *patois* / *langue régionale*

Nous avons déjà vu qu'en Lorraine, en Alsace et en Suisse, on ne pouvait pas confondre *patois* et *dialecte* ; à plus forte raison, on ne confondra pas *patois* et *langue régionale*. Certains locuteurs ont parfois tendance à utiliser le mot *patois*, par extension, pour désigner les idiomes non galloromans de France (ou des variétés locales de ces idiomes). S'il est vrai que leur statut sociolinguistique (l'ensemble de leurs fonctions au sein de la société) est la plupart du temps équivalent à celui d'un patois galloroman, les locuteurs de ces langues pourront toutefois ne pas être d'accord avec l'emploi du mot *patois*, en raison de ses connotations négatives. Evitez donc de dire *un patois breton*, *un patois basque*, *un patois corse*, si vous voulez ménager les susceptibilités régionales. On pourra dire *une variété locale de breton*, *une variété dialectale de basque*, etc., ou tout simplement *la langue bretonne*, *la langue basque*, *la langue corse*, etc., si vous voulez parler d'une de ces langues considérée dans sa totalité (et pas seulement d'un sous-ensemble de celle-ci). Si vous voulez éviter d'avoir à choisir entre *dialecte*, *patois* ou *langue*, vous pouvez aussi dire simplement *le breton*, *le basque*, *le corse*, *l'alsacien*, *le catalan*.

J'ai déjà entendu un comédien (c'était Dany Boon) dire à la télévision que la différence entre un patois et une langue régionale, c'est que « le patois c'est quand on comprend un petit peu, alors que les langues régionales c'est quand on ne comprend rien du tout ». Cette boutade n'est pas entièrement dénuée de pertinence. Elle s'applique particulièrement bien aux situations des patois d'oïl, puisque ce sont ces patois qui présentent la parenté la plus étroite avec le français (c'est le cas du *chti*, par exemple). Elle s'applique toutefois moins bien aux patois francoprovençaux ou occitans, qui bien que galloromans sont beaucoup moins étroitement apparentés au français, et peuvent être en grande partie incompréhensibles pour un francophone. Enfin, elle s'applique parfaitement aux langues régionales non galloromanes, qui sont effectivement à peu près incompréhensibles pour un francophone.

9. Concepts de *langues par élaboration* et *langues par écart* (ou *par distanciation*)

Il y a une autre façon de considérer les rapports conceptuels et terminologiques que nous venons d'esquisser. Le linguiste allemand Heinz Kloss³ a établi et développé, depuis 1929 déjà, une distinction que l'on peut considérer utile entre ce qu'il appelle *Abstandssprachen* et *Ausbausprachen*, ce que nous pouvons traduire approximativement par, respectivement, *langues par écart* (ou *distanciation*) et *langues par élaboration*.

De quoi s'agit-il au juste ? Vous aurez remarqué qu'on utilise le mot *langue* pour se référer à des réalités aussi différentes que le français, le roussillonnais (variété de catalan du Roussillon, donc « langue régionale » en France) ou le basque. On sent toutefois que des réalités très différentes se cachent derrière cette étiquette.

Heinz Kloss propose d'appeler *langues par écart* (ou *par distanciation*) des idiomes dont le statut de langue dépend simplement du fait qu'elles sont si différentes de toutes les autres langues auxquelles on peut les comparer qu'on ne peut pas faire autrement que de les appeler *langues* (même si jamais le moindre livre n'a été écrit dans cet idiome, ce qui peut bien sûr arriver dans des cas extrêmes comme les langues que l'on découvre au fin fond de l'Amazonie). C'est évidemment le cas du basque (je parle de l'absence de parenté avec d'autres langues, pas de l'absence de livres !), qu'on ne peut rattacher à aucune autre langue connue, mais c'est également le cas du breton, qui malgré ses liens de parenté génétique avec les autres langues celtiques est trop différent du gaélique, du cornique ou du gallois pour qu'on puisse raisonnablement le considérer comme un dialecte de l'une de ces langues. En revanche, l'alsacien n'est pas une langue par écart, car il ressemble trop aux dialectes alémaniques du sud-ouest de l'Allemagne et de Suisse pour qu'on puisse le classer à part ; c'est simplement un dialecte (ou un ensemble de dialectes étroitement apparentés) à rattacher à quelque chose de plus grand, à savoir l'allemand (au sens large) ; de même, le flamand de la région de Dunkerque n'est pas une langue par écart, puisqu'il n'est rien d'autre qu'un dialecte du néerlandais ; le catalan du Roussillon n'est pas une langue par écart, puisqu'il n'est rien d'autre qu'une variété régionale de catalan.

Le concept de *langues par élaboration* est un petit peu plus complexe à saisir. L'auteur propose de considérer comme telles des langues qui pourraient en théorie être considérées comme des dialectes d'un ensemble plus grand et hiérarchiquement superposé, mais qui sont devenues au fil du temps le moyen d'expression, pour une communauté linguistique donnée, de tous les aspects de la vie moderne, en particulier culturelle, en se spécialisant de plusieurs manières comme outil polyvalent capable de tout exprimer, tant dans les domaines scientifiques et techniques que purement littéraires.⁴

Prenons l'exemple du néerlandais. Cette langue germanique est assez étroitement apparentée à l'allemand standard ; en fait, la distance entre le néerlandais et l'allemand standard n'est pas

³ KLOSS, Heinz (1987), « Abstandssprache und Ausbausprache », dans AMMON, U. *et al.* (éd.), *Sociolinguistics / Soziolinguistik*, vol. 1, Berlin/New York, de Gruyter, pp. 302-8. – En français : MULJAČIĆ, Zarko (1985), « L'enseignement de Heinz Kloss (modifications, implications, perspectives), *Langages*, Paris, 21, n° 83, pp. 53-63.

⁴ Parmi les critères proposés par Kloss pour juger du caractère de *langue par élaboration* d'un idiome donné, voici les principaux, classés dans l'ordre d'importance : 1) être utilisée comme langue de la presse ; 2) être utilisée comme langue dans laquelle sont traduits des textes religieux et idéologiques ; 3) être utilisée dans des situations formelles d'élocution, lorsqu'un orateur prend la parole au micro, devant une foule, ou à la radio et à la télévision ; 4) être utilisée dans des textes écrits basement utilitaires, donc autres que des textes littéraires (car bien souvent des textes à velléités littéraires peuvent être écrits en dialecte).

infiniment plus grande que celle que l'on observe entre l'allemand standard et les dialectes alémaniques de la Suisse, en particulier par exemple ceux du Haut-Valais, qui sont connus pour leur caractère excentrique. Or, personne ne dit des dialectes suisses alémaniques qu'ils constituent une langue à part entière, alors que tout le monde sera d'accord pour dire que le néerlandais a bien tous les attributs d'une langue, malgré sa grande proximité avec l'allemand. Pourquoi ne dit-on pas du néerlandais que c'est simplement une variété dialectale d'allemand ? Parce que les néerlandophones ont décidé, il y a quelques siècles, de faire de leur ensemble de dialectes une langue normée, standardisée, en la dotant des nombreux attributs qui s'y rattachent : une certaine uniformisation/dédialectalisation (ce qui suppose que, dans la langue écrite à tout le moins, le nombre de régionalismes est réduit autant que faire se peut) ; des instruments de normativisation, comme des dictionnaires et des grammaires à usage didactique ; des lois qui stipulent que le néerlandais est la langue officielle de l'état. Par conséquent, ne tarderont pas à apparaître de nombreux textes écrits dans cette langue « normativisée », « standardisée », élevée au rang de « langue officielle » ; autant d'attributs supplémentaires de ce que l'on appelle une *langue par élaboration*.

Donc, si l'on récapitule, on peut dire du basque que c'est une langue de toute façon, même sans trop savoir si le basque s'est doté ou non des instruments propres à une grande langue de culture standardisée, puisque c'est sans l'ombre d'un doute une langue différente de toutes les autres, et donc par conséquent le dialecte d'aucune autre. En revanche, on peut dire du néerlandais que c'est une langue à part entière non parce qu'il est suffisamment différent de son voisin allemand (ce n'est pas vraiment le cas), mais bien parce qu'il s'est doté des attributs d'une grande langue de culture standardisée.

Heinz Kloss fait remarquer que la plupart des grandes langues de culture sont tout à la fois des langues par écart et des langues par élaboration. Il veut dire par là que le français, l'espagnol ou l'italien, par exemple, sont assez différents de leurs langues-sœurs pour ne pas qu'on les prenne pour des dialectes les uns des autres (il ne viendrait à personne l'idée de considérer que le français est une variété dialectale d'espagnol ou vice-versa), ce qui fait d'elles des langues par écart/distanciation ; mais ces langues sont aussi bien sûr le véhicule d'une grande culture littéraire et technologique, ce qui fait d'elles de toute façon des langues par élaboration, surtout si l'on considère leur destin d'un point de vue historique et au sein de leur ensemble dialectal respectif. Si le français est une langue par écart quand on le compare à l'espagnol ou à l'italien, il est aussi langue par élaboration si on le compare aux patois galloromans, en particulier aux patois d'oïl, auxquels il est très étroitement apparenté, génétiquement et typologiquement, mais dont il se distingue par son statut de langue standardisée, élaborée, apte à exprimer tout ce que l'on peut avoir besoin d'exprimer dans nos sociétés contemporaines caractérisées par leur complexité croissante.

Il y a bien sûr des zones grises où il n'est pas toujours facile de prendre position sur le statut d'un idiome donné, d'une part parce que la distance objective entre deux variétés est une affaire de degrés de toute façon et d'autre part parce que les attributs d'une langue standardisée peuvent être plus ou moins bien représentés dans chaque cas particulier ; il faut en outre être conscient du fait que le statut d'une langue peut changer d'une époque à l'autre.

Prenons le cas du *gallego*, parlé dans la province espagnole de Galice, au nord du Portugal. Le gallego est différent du portugais, mais il en est quand même très proche ; est-il assez différent pour être considéré comme langue par écart quand on le compare à son voisin du sud ? C'est une question d'appréciation, de dosage. Quant aux attributs d'une langue standard, le gallego commence peu à peu, depuis la mort de Franco (1975), à se doter d'instruments de

normativisation, mais le tout ne s'est pas fait sans peine (désaccords quant au choix d'une norme orthographique, entre autres). On voit donc que le statut du gallego comme *langue par écart* et *par élaboration*, plutôt que simple *dialecte* d'un ensemble plus large et superposé qu'on appellera par convention le galicien-portugais, n'est pas aussi clair que dans le cas du français, par exemple.

10. Concept de *langue-toit*

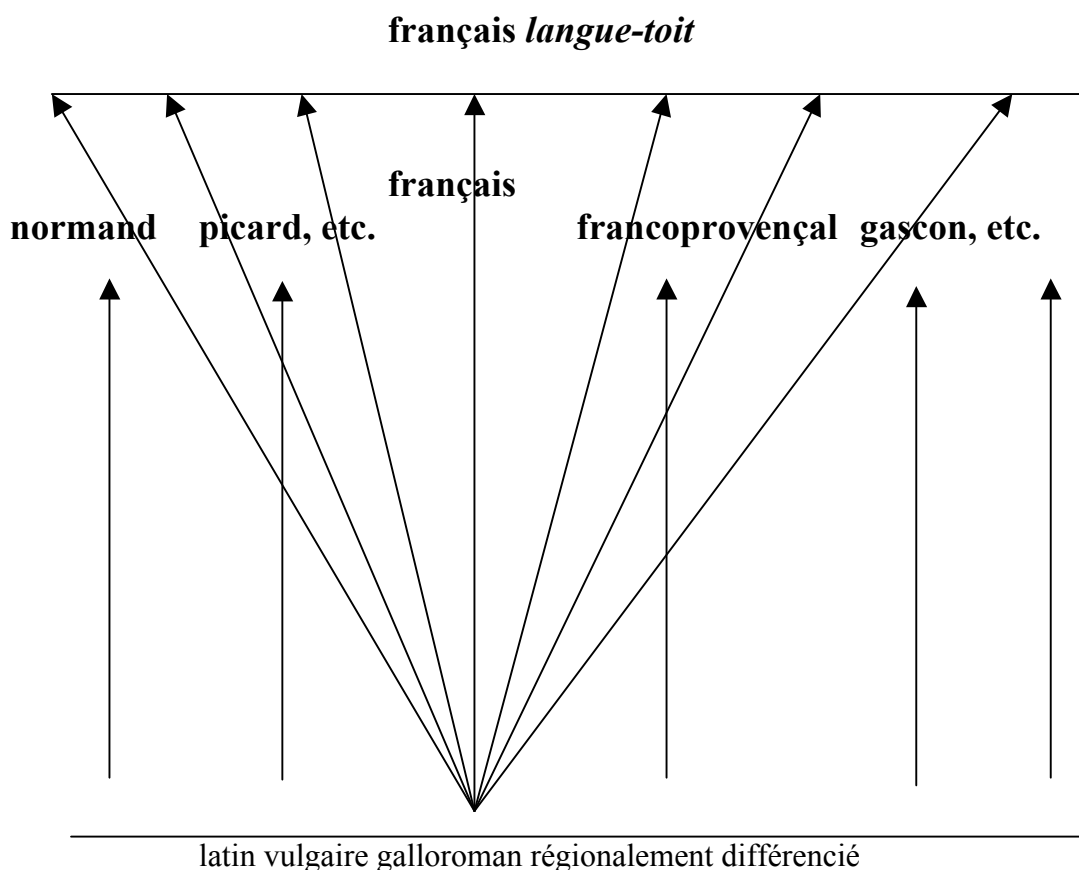
Les langues qui, comme le français, deviennent au cours des siècles des langues par élaboration (alors qu'elles n'étaient au début que des dialectes parmi tant d'autres) se retrouvent dans une situation de supériorité fonctionnelle par rapport aux dialectes apparentés. On parle alors de *langue-toit* dans une telle situation ; on dira que les patois galloromans sont chapeautés, sont « recouverts » par une langue de culture avec laquelle ils entretiennent une relation spéciale d'échanges et d'influences réciproques.

Comme vous le savez très bien, le français est depuis plusieurs siècles la langue dominante sur le territoire galloroman ; cependant, il n'en a pas toujours été ainsi. Comment cela a-t-il commencé ? Dans un premier temps, on a d'abord continué d'écrire en latin, cette langue ayant monopolisé pendant une bonne partie du moyen âge les fonctions de langue de prestige. Parallèlement, à l'oral, chaque parler local représentait plus ou moins l'aboutissement sur place de l'évolution du latin vulgaire. Puis, peu à peu, on a commencé à inventer une (des) façon(s) d'écrire la langue du peuple, ce qui nous a donné les *scriptas* (ou *scriptae*) du moyen âge (ce sera le sujet du cours de la semaine prochaine). Dans le sud, la langue que l'on appelle par convention l'ancien provençal, même si son extension à l'époque dépassait de loin les frontières de la Provence, était alors une grande langue de culture, autant pour les textes administratifs (chartes, testaments, etc.) que pour la poésie : c'était, en effet, la langue des troubadours. Dans le nord, de nombreuses *scriptae* littéraires se faisaient concurrence en tant que langue de culture : c'est ainsi que de nombreux textes littéraires du moyen âge ont été écrits dans des graphies contenant un pourcentage plus ou moins élevé de traits picards, champenois, normands ou poitevins, etc. (nous y reviendrons la semaine prochaine). Mais au cours des siècles, ces *scriptae* ont fini par s'homogénéiser de plus en plus pour nous donner à la fin de la période médiévale l'ancêtre du français écrit tel que nous le connaissons aujourd'hui, celui qui allait être imposé par l'école, surtout à partir du 19^e siècle, dans tout le pays (ainsi qu'en Belgique et en Suisse francophones). C'est cette langue qui a hérité des fonctions prestigieuses qui étaient autrefois monopolisées par le latin, et c'est cette langue qui s'est imposée à toutes les autres.

On dira donc que, d'un point de vue socio-linguistique, le français est devenu, par rapport à tous les autres parlers, une **langue-toit**, c'est-à-dire une langue dominante, qui monopolise toutes les fonctions les plus prestigieuses qu'une langue peut avoir et qui se superpose aux autres. Dans ce phénomène de cohabitation, le français peut avoir emprunté des mots aux différents parlers régionaux (ces derniers, en retour, lui en ont aussi emprunté en grand nombre). J'en donnerai pour exemple, parmi des milliers, celui du mot *rescapé*, qui n'est rien d'autre qu'une forme patoise du nord de la France (picard) correspondant à *réchappé*. Le mot a été popularisé à la suite d'une catastrophe qui s'est produite dans la mine de Courrières (Pas-de-Calais) en 1906.

Il y a une chose très importante que j'aimerais que vous reteniez du cours d'aujourd'hui : les patois, contrairement à ce que l'on pense souvent, ne sont pas du français déformé. Historiquement, les patois ne viennent pas du français ; ils viennent du latin vulgaire, tout comme le

français lui-même. Ce qu'il faudrait dire, pour être plus exact, c'est que le français et les patois sont tous des « déformations », ou plus exactement le résultat de l'« évolution », du latin vulgaire de Gaule. Maintenant, bien sûr, lorsqu'un patois emprunte un mot au français, il se peut qu'il le déforme, effectivement, ce qui explique peut-être la réputation qu'ont les patois d'être du français déformé. Mais quand le français emprunte un mot à l'anglais en en massacrant la prononciation, personne ne dira que le français est de l'anglais déformé ; il faut faire la distinction entre les mots qui viennent du fond historique de la langue d'une part, et les emprunts d'autre part. On peut schématiser ainsi (voir schéma ci-dessous) la relation entre le français et les autres parlers galloromans :



En France, certains dialectes se trouvent dans la situation particulière de ne pas être « recouverts » par la langue-toit qui leur est propre : l'alsacien en Alsace ne coexiste pas avec l'allemand standard, mais bien sûr avec le français ; le catalan dans le Roussillon n'est pas sociolinguistiquement subordonné au catalan standard, mais lui aussi au français ; même chose pour le corse, qui n'est pas dans un rapport de co-existence avec l'italien standard, mais bien avec le français. Toutefois, la relation qui s'instaure entre ces langues et le français est très comparable à celle qui existe entre le français et les patois qui lui sont étroitement apparentés ; tout au plus constate-t-on que les langues régionales dont le français n'est pas la langue-toit « naturelle » se maintiennent mieux, dans l'usage, que les patois galloromans, en particulier ceux d'oïl (encore que ce ne soit pas nécessairement le cas en Wallonie, où les dialectes wallons se maintiennent tant bien que mal, mais je me restreins ici à l'Hexagone).

Références bibliographiques

- BERRUTO, Gaetano, 1987. « Lingua, dialetto, diglossia, dilalia », dans G. Holtus y J. Kramer (éds), *Romania et Slavia Adriatica. Festschrift für Žarko Muljačić*, Hamburg, Buske, 57-81.
- BRUNI, Francesco, 1987. *L'Italiano. Elementi di storia della lingua e della cultura*, Torino, Utet.
- HAUGEN, Einar, 1966. « Dialect, language, nation », *American Anthropologist* 68, 922-935 (réimpr. dans in : J. B. Pride / J. Holmes (ed.), *Sociolinguistics*, 1972, Harmondsworth, Penguin).
- KLOSS, Heinz, 1987. « Abstandsprache und Ausbausprache », dans Ammon, U. et al. (éd.), *Sociolinguistics / Soziolinguistik*, vol. 1, Berlin/New York, de Gruyter, 302-8.
- MULJAČIĆ, Zarko, 1985. « L'enseignement de Heinz Kloss (modifications, implications, perspectives), *Langages*, Paris, 21, n° 83, 53-63.
- THIBAUT, André, 2007. « Otras orientaciones de la lingüística románica a lo largo del siglo XX », dans J. E. Gargallo Gil et M. R. Bastardas (coords), *Manual de lingüística románica*, Barcelona, Ariel, 351-373.

Sur les 'langues régionales' de France :

- Georg KREMnitz (dir.), avec le concours de Fañch Broudic et al., *Histoire sociale des langues de France*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013.